

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD543

présenté par
Mme Pochon et Mme Belluco

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 14, supprimer les mots :

« et énergétique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La politique d'installation et de transmission en agriculture doit affirmer la priorité absolue de la production alimentaire sur la production énergétique (méthanisation, agrocarburants, photovoltaïque). Celle-ci exerce une forte concurrence, via des prix garantis et stables, qui risque de mener à une baisse rapide des productions alimentaires, de moins en moins rémunératrices pour les paysan·nes. Ce changement de destination de l'usage des terres agricoles provoque une spéculation foncière et affecte notre potentiel de production. Il participe également à l'inflation : l'alimentation des uns ne doit pas se retrouver dans la cuve à carburant des autres ! Tirons les leçons des agrocarburants et des émeutes de la faim dans les années 2000. La course à la production d'énergie sur les terres agricoles est incompatible avec la souveraineté alimentaire